

Les autorités catholiques face au mariage homosexuel : Les discours des évêques et leurs relais

Mots-clés : Eglise, mariage, homosexualité, évêques, Manif pour Tous, sociologie

A. Intervention de Valérie Aubourg

Valérie Aubourg, docteur en ethnologie-anthropologie, enseigne à l'université catholique de Lyon. Elle est en recherche postdoctorale au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL, CNRS-EPHE).

Introduction : une approche sociologique et ethnographique.

Dans le cadre d'une approche sociologique et ethnographique des faits religieux, **il ne s'agit pas d'évaluer le contenu de la croyance**. Les sciences sociales ne posent pas comme telle la question de **la vérité**, mais l'appréhendent à la suite d'Emile Durkheim comme une **réalité sociale, humaine et vivante**.

Cette posture de recherche permet tout à la fois de relier les régimes de vérités à leur forme discursive, de ne pas isoler les discours tenus par les évêques des dynamiques internes aux Eglises, de prendre en compte le contexte socio-culturel dans lequel ils s'inscrivent, et de travailler sur les arguments qui s'effacent au profit de ceux qui adviennent.

Dans un premier temps, Valérie Aubourg a analysé comparativement les discours des évêques tenus à l'occasion du vote de la loi sur le Pacs et ceux relatifs au Projet de loi Taubira, pour distinguer les éléments de continuité et de rupture. Dans un second temps, elle s'est intéressée à la manière contrastée dont ces discours ont été relayés lors des manifestations d'opposition au projet de loi Taubira.

1° Les discours des évêques

A – Les arguments des évêques en défaveur du Pacs (1997-1999)

A la différence des représentants de la communauté musulmane, les autorités catholiques ne se plaçaient pas sur le plan religieux pour s'opposer au Pacs, mais défendaient la conception catholique du mariage et de la famille valorisant la différence des sexes en puisant dans le **registre des sciences sociales et du droit**.

En premier lieu, les représentants de l'Eglise catholique se plaçaient délibérément sur le terrain anthropologique tel qu'ils le qualifient : il s'agissait **d'une anthropologie chrétienne, valorisant une vision chrétienne de l'homme** ; mais l'anthropologie sociale, comme discipline scientifique, n'était jamais convoquée. Les positions épiscopales, à travers des considérations sur la place de la famille dans la société, confortaient le modèle catholique du mariage. En second lieu, les arguments avancés par les évêques étaient **d'ordre psychologique**, faisant état du rôle de la famille dans l'épanouissement des personnes. Enfin, l'Eglise affichait sa préoccupation pour l'enfant, non seulement au niveau des arguments psychologiques, mais aussi en **matière juridique**, faisant valoir le droit de l'enfant à avoir un père et une mère.

Après avoir rappelé le refus constant de l'Eglise de faire de l'homosexualité une « norme sociale »¹, Valérie Aubourg a montré que dans son opposition au Pacs, l'Eglise maintenait **l'interdiction formelle de la pratique homosexuelle dans le respect des individus**. Par ailleurs, les autorités ecclésiales mettaient en cause **le rôle d'un prétendu lobby homosexuel**.

Les autorités catholiques évoquaient également la **menace de violence et de dérive des mœurs** en cas d'adoption de la loi sur le Pacs. Etablissant un lien entre la délinquance et la fragilisation de la famille, ils jugeaient paradoxal de déplorer l'enfance livrée à la violence tout en votant une loi qui à leurs yeux ébranlerait la famille.

En qualifiant le Pacs d'« inutile » et de « dangereux »², qualificatifs repris par les manifestants anti-pacs, l'épiscopat avait **radicalisé son discours, mobilisant ainsi au-delà du catholicisme**. Valérie Aubourg a cité la journaliste Isabelle de Gaulmyn, qui voyait là le signe d'une « Eglise décomplexée »³, voulant donner l'image d'un rassemblement pluriconfessionnel, ouvert à tous les horizons politiques et sociaux. De fait, le discours des autorités ecclésiales rejoignit, au-delà du cercle catholique, des citoyens attachés au modèle « classique » de la famille, désemparés face à l'affaiblissement des valeurs morales traditionnelles.

¹ Rouche Michel, « Quelques aspects historiques », *Document épiscopat*, n°14, septembre 1998, p.7-10

² De Gaulmyn, « Le Pacs, un projet inutile et dangereux », *La Croix*, 22 et 23 mai 1999

³ *Ibid.*

B – Les arguments avancés par les autorités catholiques en défaveur du mariage homosexuel (2012-2013).

Comme au temps des débats entourant le Pacs, les discours continuent de défendre la vision catholique du mariage articulant conjugalité, procréation et parentalité, dans le cadre d'une union hétérosexuelle conçue comme indissoluble. Pour ce faire, les autorités catholiques mobilisent à nouveau les ressources de l'anthropologie, de la psychologie et l'argument du droit des enfants. Toutefois, alors qu'en 1999, les évêques voyaient dans le Pacs une dérive de la laïcité, leur attitude en 2012 a changé : l'heure n'est plus à la remise en cause, mais à l'adaptation de leur discours dans un contexte français de laïcisation.

Pour Valérie Aubourg, ce **nouveau recours aux sciences sociales** montre que les Evêques adaptent leur discours au contexte français. Ils le rendent audible pour une population sécularisée dans une société laïque et pluraliste. Les évêques confortent ainsi la norme catholique tout en ajustant leurs discours aux formes de normativité en cours dans la société française.

Cette adaptation se traduit également par **un discours renouvelé vis-à-vis de l'homosexualité**. Contrairement à la fin des années 90, les autorités catholiques évitent d'aborder le sujet de l'homosexualité, ou le font en marquant leur considération pour les personnes homosexuelles et en déplorant le manque de respect dont elles furent victimes. En citant la sociologue Hélène Buisson Fenet⁴, Valérie Aubourg a expliqué ce renouvellement du discours vis-à-vis de l'homosexualité par la nécessité pour l'Eglise, en tant qu'acteur collectif, de respecter une « contrainte de publicité » dans une société où l'homosexualité se normalise.

En plus du risque de violence causé par une loi fragilisant la famille, déjà invoqué en 1999, le discours des évêques conçoit de nouveaux dangers en 2012, et développe **une rhétorique « catastrophiste »** face à la perspective du mariage homosexuel. Les blessures liées à l'abandon des enfants par la mère, les conséquences dans l'établissement de l'état civil, et même le risque de disparition de l'interdit de l'inceste sont invoqués. Suivant une argumentation « de la pente glissante »⁵, les évêques envisagent des conséquences apocalyptiques aux décisions parlementaires.

Plus encore qu'en 1999, les évêques veulent associer à leur démarche les personnes de tous les horizons, religieux, politiques et sociaux. A cette fin, ils recommandent ou publient les textes d'autres autorités religieuses, musulmanes et juives. En outre, ils inscrivent leur contestation du mariage homosexuel dans une dénonciation plus large des dérives de la modernité et de ses promesses illusoire, faisant appel ainsi à **une vérité partagée avec les « athées dévots »**, ces « gens, qui sans être passés par les filières de formation de l'Eglise catholique, tremblent (...) devant les déraillements de l'autonomie morale et s'adossent aux discours religieux pour conforter leur image de l'humain. »⁶

⁴ Buisson-Fenet Hélène, *Un sexe problématique. L'Eglise et l'homosexualité masculine en France (1971-2000)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2004, p. 95-96.

⁵ Corroler Catherine, « Interview de Philippe Portier. L'Eglise reconstruit sa légitimité via la politique de la vie, du corps et du genre », *Libération*, 20 septembre 2012

⁶ *Ibid.*

2° Les « manifs pour tous » comme relai contrasté de l'autorité

S'appuyant sur de nombreux propos de manifestants recueillis à Paris et à Lyon⁷, Valérie Aubourg a observé que l'organisation des manifestations faisait écho à la stratégie déployée par l'Eglise catholique, les principaux arguments développés par **les participants reprenant les caractéristiques de la rhétorique ecclésiale**. Toutefois, malgré un discours a priori unanimiste, Valérie Aubourg a noté que ces rassemblements mettent aussi en lumière **les contradictions internes au monde catholique**.

A – L'organisation des manifestations : « donner du fun à la mobilisation »⁸

Après avoir cité les nombreux mouvements ayant participé à la « Manif pour tous », Valérie Aubourg a expliqué les raisons d'un rassemblement si éclectique. Le caractère très fédérateur de ces manifestations est le fruit d'un travail méticuleux des organisateurs, qui ont voulu déjouer le piège de la récupération politique ou religieuse. Ils ont en outre bénéficié des talents de communicante de Frigide Barjot, dont la personnalité fantasque a permis de faire tomber les clichés, et ont **cherché à gommer l'image sociologiquement connotée des participants**. Valérie Aubourg y a noté à la suite de Danielle Tartakowsky une « rupture taxinomique et dramaturgique »⁹ contribuant à naturaliser leur image.

B – Le discours des manifestants : relayer la rhétorique ecclésiale

Sur la base des propos recueillis auprès des manifestants, Valérie Aubourg a fait ressortir quatre caractéristiques de leur discours. En premier lieu, les **manifestants relaient efficacement le discours ecclésial** en se plaçant à leur tour sur le terrain de l'anthropologie, du droit et de la psychologie. Certains font explicitement référence à des propos d'évêques, d'autres formulent des arguments qui s'inspirent de la presse chrétienne ou d'argumentaires diffusés sur internet. Ensuite, les manifestants **veulent se départir de toute espèce d'homophobie**, en condamnant pourtant l'homosexualité d'une façon beaucoup moins mesurée que celle des évêques. De même, ils **souhaitent ne pas se voir étiquetés « catholiques »**, renvoyant la religion au domaine privé, ou expliquant qu'il s'agit d'une affaire de société, qui concerne tout un chacun. Enfin, les manifestants ont **le sentiment d'une absence de débat et estiment que leurs positions sont caricaturées**, les uns réclamant un référendum, d'autres dénonçant une manipulation de la majorité par une minorité politique.

⁷ 17 novembre 2012 à Lyon, 13 janvier 2013 à Paris, 14 avril 2013 à Lyon, 5 mai 2013 à Lyon.

⁸ Référence à Béatrice Bourges, à propos du rôle d'égérie de Frigide Barjot

⁹ Danielle Tartakowsky, *Les droites et la rue. Histoire d'une ambivalence de 1880 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014.

C – Les fers de lance du mouvement : des catholiques pratiquants de droite.

Si les manifestations d'opposition au projet de loi transcendent les générations et pour partie les appartenances politiques et religieuses, il n'en demeure pas moins que, comme en 1999, **ce sont les réseaux catholiques qui dominent leur organisation**, et les catholiques pratiquants qui demeurent en avant-poste de la mobilisation. De plus, Valérie Aubourg a souligné que toutes les personnes ayant accepté de parler de leurs convictions politiques se situaient à droite de l'échiquier.

D – Partition interne :

Après avoir noté l'absence des mouvements d'Eglise situés « à gauche du Christ »¹⁰, Valérie Aubourg a montré combien, **derrière l'apparente unanimité des catholiques sur la question du mariage homosexuel, les positions étaient diversifiées et même antagonistes**. Un certain nombre de catholiques ne se retrouvaient pas dans une position ecclésiale qui semblait indiscutable. Il est vrai que le discours de l'Eglise catholique n'a pas laissé paraître de réelle contestation interne. Cependant, **face au discours unanimiste des évêques, la réalité mérite d'être nuancée**, a précisé Valérie Aubourg, en se référant notamment à un appel lancé par plusieurs associations de chrétiens pour ouvrir un dialogue interne sur le mariage homosexuel.

Conclusion

Après avoir résumé les points essentiels de son intervention, Valérie Aubourg a ouvert des pistes de réflexion qui mériteraient un approfondissement. Une analyse plus détaillée des déclarations épiscopales permettrait de mettre en lumière des différences, voire des divergences au sein du corps épiscopal. En outre, une étude à long terme permettrait de constater combien les réactions des catholiques ne partageant pas le point de vue des évêques ne sont pas restées sans effets.

B. Discussion

La discussion a porté sur le rôle et le contenu du discours anthropologique de l'Eglise, sur la question du statut de la vérité en sciences sociales et au sein du débat politique et sur les conséquences du débat sur le projet de loi Taubira dans et hors de l'Eglise.

1° Le discours anthropologique de l'Eglise

L'anthropologie de l'Eglise est-elle le masque de la foi ?

Pour Jacques de Longeaux, **l'anthropologie que propose l'Eglise n'est pas une façon d'avancer masquée**. L'Eglise fait appel à la raison humaine, car elle est convaincue que l'homme peut atteindre par sa seule raison certaines vérités.

¹⁰ Pelletier, 2012.

Valérie Aubourg a précisé le sens de l'observation selon laquelle « les croyances religieuses préfèrent se cacher sous les manteaux d'hiver » (H. Munsterman). Cette phrase fait suite à une analyse de l'évolution du discours de l'Eglise dans une société française sécularisée. La **référence à la foi** et à la révélation, présente autrefois dans le discours public de l'Eglise, **tend à s'estomper au profit d'arguments d'ordre sociologique et anthropologique.**

Le contenu de la critique anthropologique

Jacques de Longeaux a souligné qu'un certain nombre d'arguments des évêques n'avaient pas été cités, notamment concernant **l'évolution de la notion même de mariage.** Pour Jacques de Longeaux, la question de fond est celle de savoir si la société a encore la possibilité d'instituer la différence sexuelle sur des critères objectifs et de penser la famille autrement que comme la consécration des désirs subjectifs.

2° Le statut de la vérité

La vérité et les sciences sociales

Jacques de Longeaux, remarquant que le milieu des sciences sociales est lui-même un milieu sociologique, a demandé s'il était possible dans ce milieu-là d'être opposé au mariage homosexuel. Il a interrogé l'épistémologie des sciences sociales, et a questionné leur scientificité : à la différence de la physique, où l'observateur est neutre et indépendant par rapport à son objet, **le sociologue est toujours partie prenante de ce qu'il observe.**

Valérie Aubourg a répondu que certains anthropologues se sont opposés à titre individuel au projet de loi Taubira, bien qu'à sa connaissance, **aucun anthropologue ne s'y est opposé en tant qu'anthropologue.** Plus que des positions tranchées, on trouve chez les anthropologues des nuances de points de vue sur la question du mariage homosexuel, dans la mesure où ils sont habitués à travailler sur la diversité et la variété des modèles familiaux.

Pour Damien Le Guay, alors que la vérité est définie en sociologie comme plurielle et que la valeur de vérité des opinions diverses ne doit pas être évaluée, les anthropologues sont en contradiction avec leur définition de la vérité lorsqu'ils soutiennent eux-mêmes publiquement une opinion favorable au mariage homosexuel.

Pour Richard Escudier, le débat sur le statut de la vérité est essentiel. La position de la sociologie à l'égard de la vérité lui paraît ambivalente, dans la mesure où tout en prétendant s'abstenir de juger de la valeur de vérité des opinions, son discours véhicule de nombreuses évaluations implicites, à travers des verbes, des qualificatifs, etc., et développe ainsi sans le dire une certaine vision de la vérité.

Jacques de Longeaux a rappelé que **la position des sciences sociales à l'égard de la vérité relève d'un postulat méthodologique,** et que cette position ne consiste à adopter une vision relativiste de la vérité, mais précisément à ne pas se prononcer sur la vérité, pour mettre en lumière les différents régimes de vérité.

La vérité en politique

Pour Mathieu Orsi, dès lors qu'on se situe sur le plan des décisions politiques, **ce qui est en jeu, c'est le principe même de la démocratie et du consensus démocratique.** Les arguments qui cherchent à fonder théologiquement, sociologiquement ou autre, une position relative à cette question, relève d'un débat de fond nécessaire, mais qui n'est pas l'affaire du politique.

Jacques de Longeaux a évoqué à ce titre la position d'Eric Fassin, pour lequel il n'y a pas de vérité absolue, toute question étant essentiellement politique. Par contraste, Jacques de Longeaux a présenté une autre position, selon laquelle **pour qu'il y ait démocratie, il est primordial qu'il existe un ordre de valeurs qui soit respecté.**

Pour Damien le Guay, la conception du « tout politique » renvoie en définitive au point de vue habermassien du monde de la procédure. Il a rappelé la critique de la démocratie procédurale que Habermas a faite lui-même : **la procédure appauvrit considérablement les critères de vérité et de sens** ; livrée à elle-même, elle conduit au nihilisme, car elle est incapable de faire vivre les hommes ensemble.

Pour Lucie Sharkey, le fait de suivre certaines procédures et de fonder son discours non sur l'idée d'une vérité une, mais sur le désir de préserver la relation à l'autre, même différent, ne conduit pas nécessairement au nihilisme ; au contraire, cela permet de vivre-ensemble et d'échapper à la violence.

3° Les conséquences du débat pour l'Eglise

Reconfiguration de la relation des Français à l'Eglise

Suite à une question de Brice de Villers, Valérie Aubourg s'est prononcée sur l'évolution de la relation des Français à l'Eglise catholique : **il ne s'agit plus d'une relation institutionnelle, mais d'une relation fondée sur un partage de valeurs**, à commencer par celle de la famille. Cela explique que le discours de l'Eglise puisse mobiliser au-delà du seul cercle des croyants.

Un catholicisme social ou sociétal ?

Brice de Villers a demandé si l'absence de certaines associations catholiques actives dans le domaine social n'était pas le signe de leur désarroi devant un relatif désinvestissement des questions sociales par l'Eglise de France au profit de questions sociétales.

Valérie Aubourg a noté le fait que le catholicisme « social » que Denis Pelletier dit « à gauche du Christ » se prononce moins sur les questions sociétales, alors que ce catholicisme dit d'ouverture est marqué par un épuisement et un vieillissement. En même temps, pour Denis Pelletier, l'Eglise de France s'est repliée sur le domaine de l'intime, et se préoccupe moins de questions sociales. Valérie Aubourg a noté que **le pape François remettait les questions sociales au centre de la mission de l'Eglise.**

Pour Marie-Thérèse Hermange, il n'y a pas d'opposition à faire entre les deux, au sens où l'Eglise s'engage sur toutes les questions qui émergent.

Le dialogue au sein de l'Eglise

Oranne de Mautort a fait état des effets de **l'absence de dialogue au sujet du mariage homosexuel** – que l'Eglise n'a pas su ou pas pu organiser –, qui a eu pour effets de créer de la discorde en de nombreux lieux et des conflits interpersonnels durables. A côté des arguments rationnels, il y avait aussi **de fortes charges émotionnelles dans le positionnement des catholiques.**

Pour Jacques de Longeaux, les réactions affectives au sujet du mariage homosexuel risquent de transformer le débat de fond en attaque contre l'homosexualité des personnes et de blesser les personnes. Il a rappelé qu'il y a dans l'Eglise même un certain nombre de personnes homosexuelles.

Pour Lucie Sharkey, au-delà du fait d'être homosexuel ou d'avoir un proche qui le soit, le fait qu'il y ait dans l'Eglise de France entre 3 et 4 personnes sur 10 qui sont favorables au mariage homosexuel, selon les sondages, explique à lui seul que des personnes ne se reconnaissent pas dans des appels à manifester à la fin de la messe.

L'émergence de l'homosexualité comme réalité pastorale

Pour Jacques Arènes, les débats autour du mariage homosexuel semblent avoir été l'occasion d'une **prise de conscience dans le monde catholique de la nécessité d'une action pastorale pour les personnes homosexuelles**. Selon lui, on assiste depuis quelques années à l'émergence de la question de l'homosexualité comme réalité pastorale.

Valérie Aubourg a confirmé cette émergence de l'homosexualité en tant que réalité pastorale, en évoquant les nombreuses initiatives prises sur ce sujet, comme le travail des Jésuites du Châtelard à Lyon, et les groupes de discussion mis en place dans les diocèses de Saint-Etienne et de Lyon.

Que représentent les Veilleurs ?

Jacques Arènes s'est interrogé sur la posture sociétale assez originale que représente le mouvement des Veilleurs. C'est comme si le monde catholique proposait **au-delà d'une vision strictement religieuse une dimension plus largement spirituelle**, qu'il invite à réanimer dans l'espace public.

Pour Valérie Aubourg, **les motivations de fond des veilleurs sont bien de nature religieuse**, même si le mouvement ne se réclame pas ouvertement de la foi catholique. En outre, elle a remarqué que de nombreuses initiatives qui ont accompagné les manifestations d'opposition au projet de loi étaient clairement d'ordre religieux, comme des appels à jeûner, ou à intercéder. Le soubassement de ce mouvement est pour elle d'ordre religieux.